French Language Studies **13** (2003), 301–321, © Cambridge University Press
DOI: 10.1017/S0959269503001169

Tenter n'est pas essayer

PHILIPPE KREUTZ

Université libre de Bruxelles

(Received November 2000; revised August 2003)

ABSTRACT

Cet article se propose de comparer les sémanitismes respectifs des verbes *essayer de* (+ infinitif) et *tenter de* (+ infinitif). Nous montrons qu'ils renvoient chacun à une conceptualisation particulière de l'action. D'une part, *essayer* incarne un processus intentionnel dont l'issue est potentiellement sous le contrôle de l'agent alors que *tenter*, convoquant nécessairement le destin, instaure une forme de dé-responsabilisation de l'agent (III.2). D'autre part, au caractère instrumental de l'essai s'oppose l'autonomie pratique de la tentative (III.3). Enfin, les énoncés d'attribution de tentative relèvent davantage de la qualification que de la simple description de l'action. Ces distinctions se reflètent linguistiquement dans les propriétés aspectuelles (III.1), l'interprétation des questions (IV), les potentialités illocutoires (V) et le comportement respectif des deux verbes étudiés à l'égard de l'ellipse du complément infinitival (VI), thème moteur de la présente étude.

1 INTRODUCTION

La présente étude, consacrée spécifiquement au sémantisme d'*essayer* et de *tenter*, s'inscrit dans une réflexion plus large,[1] relative à l'ellipse du complément infinitival des modaux et semi-modaux. Ainsi, certains verbes transitifs (*essayer*, *commencer*, *oublier*, *réussir*, *arrêter*) tolèrent ce que certains appellent l'anaphore zéro[2] de leur infinitive alors que leurs quasi-synonymes respectifs (*tenter*, *entreprendre/se mettre à*, *omettre*, *parvenir, cesser*) y répugnent.[3]

(1a) . . . Il n'est pas en mesure de prendre des décisions parce qu'à chaque fois qu'il essaie, il fait l'objet de contestations devant les tribunaux. (Google)

(1b)?? . . . Il n'est pas en mesure de prendre des décisions parce qu'à chaque fois qu'il tente, il fait l'objet de contestations devant les tribunaux.

(2a)?? . . . une vieille souris au régime vit plus longtemps, mais pas aussi longtemps qu'une autre qui a commencé plus tôt au cours de sa vie. (Google)

[1] Voir Kreutz (2002) et Kreutz (en préparation).

[2] Le phénomène qui nous intéresse est à distinguer de celui des emplois absolus de certains verbes ou des cas de deixis (voir Noailly, 1998). Le contenu sémantique de l'ellipse (anaphore zéro) doit être récupérable sur base de l'expression, via le discours lui-même, d'un certain contenu de sens (éventuellement identique à celui du complément élidé).

[3] (Kreutz, en préparation) aborde les contraintes inhérentes à l'ellipse de l'infinitive de *cesser*.

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

(2b)?? ... une vieille souris au régime vit plus longtemps, mais pas aussi longtemps qu'une autre qui a entrepris/s'est mise plus tôt ...
(3a) ... et Joey était censé être sur un char avec les acteurs de sa série "Les Jours de Notre Vie", mais il a oublié (Google)
(3b)?? ... et Joey était censé être sur un char avec les acteurs de sa série "Les Jours de Notre Vie", mais il a oublié
(4a) Cette fois-ci, réussis!
(4b)?? Cette fois-ci, parviens!
(5a) Lorsque tu arrêtes, tu ferais mieux de te laver les mains
(5b)?? Lorsque tu cesses, tu ferais mieux de te laver les mains

Le caractère très hétérogène (tant syntaxiquement que sémantiquement) des classes de verbes tolérant l'ellipse rend illusoire, au moins à court terme, la découverte d'un critère explicatif unique.[4] Dans l'espoir de sortir de cette impasse, il nous a paru préférable, dans un premier temps, de focaliser nos recherches sur le couple *essayer-tenter* tout en élargissant le champ de comparaison à d'autres phénomènes que l'ellipse. Nous tenterons donc, via des hypothèses lexicales et une analyse conceptuelle, d'expliquer les nombreuses différences interprétatives associées à l'emploi respectif d'*essayer* ou de *tenter*. Nous espérons ainsi dégager des paramètres susceptibles d'éclairer notre problématique originelle: l'ellipse. Au pire, nous aurons relié des données en apparence disparates dont l'explication ultime réside, nous semble-t-il, dans le fait que le sémantisme de base des deux verbes comparés incarne des réalités conceptuelles distinctes ou plutôt des conceptualisations distinctes d'une même réalité. Ces conceptualisations distinctes n'ont probablement pas d'impact vériconditionnel sur les énoncés qui les expriment; elles leur imposent (au niveau représentationnel seulement) une perspective intentionnelle particulière (voir section III.2).

II HYPOTHÈSES DE BASE

La consultation du *Trésor de la Langue Française* offre un bon angle d'attaque pour saisir ce qui rapproche mais aussi ce qui distingue *tenter* d'*essayer*. De son acception religieuse originelle, *tenter de* (+ infinitif) a conservé l'idée d'une mise à l'épreuve, d'une mise au défi. Aussi bien la tentative que la tentation est empreinte de ce trait sémantique de base. Notons qu'*essayer quelque chose* relève également d'une mise à l'épreuve: celle, en l'occurrence, des qualités ou de la convenance de ladite chose en vue d'une fin.

Comme nous le verrons, ce caractère purement instrumental d'*essayer quelque chose*, au sens de 'tester' ou 'expérimenter', se retrouve dans l'acception courante d'*essayer de* (+ infinitif): '*se mettre à utiliser à tout hasard un moyen qui, quoique imparfaitement éprouvé, a des chances d'être approprié pour résoudre tel problème*'.

[4] L'inadéquation des explications purement syntaxiques du phénomène elliptique a déjà été mise en exergue par d'autres, notamment Napoli, 1983 et 1985; Saebø, 1996; Fiengo et May, 1994 et Kehler, 2000.

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

Nous montrerons que la focalisation, inhérente à *essayer*, sur les moyens et sur la planification de l'action empêche ce verbe d'être un parfait synonyme de *tenter de* (+ infinitif), même au sens moderne (1670) de '*entreprendre, avec l'espoir de la réussir, une action qui présente un caractère difficile ou périlleux*'. De par son organisation aspectuelle spécifique et la réalité actionnelle qu'elle incarne, l'action de tenter représente un processus intentionnel marqué. Ainsi, l'issue (favorable ou défavorable) de toute tentative convoque une instance supranaturelle ou métaphysique absente du processus d'essai. Des expressions telles que *tenter Dieu/sa chance/le sort/la fortune/le destin/le diable* s'inscrivent dans cette optique de mise au défi d'une entité à qui incomberait en dernier ressort le succès ou l'échec de la tentative. On retrouve cette idée de délégation partielle de responsabilité dans la notion juridique de tentative:

> commencement d'exécution d'une infraction qui n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par suite de circonstances indépendantes de la volonté de son auteur. (TLF, tome 16: 89a)

Tenter équivaut donc fondamentalement à éprouver ses chances de réussite dans une entreprise. La tentative est donc davantage une épopée tragique qu'un travail méthodique, comme l'est en revanche l'essai. La tentative représente un processus intentionnel qui, une fois enclenché, jouit d'une certaine autonomie dans la mesure où, notamment, il échappe au contrôle de son initiateur. L'essai, par contre, est une activité dont le sujet ne peut en aucun cas se distancier, voire se désolidariser, tant elle s'intègre au reste de son action.

Il nous reste à présent à confronter notre ébauche de distinction aux diverses données que nous avons récoltées tant sur base d'une étude de corpus qu'au travers d'exemples forgés. Ces données concernent la modification adverbiale et l'aspect (section III), le questionnement (section IV), les phrases impératives (section V) et enfin l'ellipse de l'infinitive (section VI).

III MODIFICATION ADVERBIALE ET ASPECT

Une étude de corpus[5] relative à la modification adverbiale met en évidence l'orientation téléologique d'*essayer* comme de *tenter*: on essaie ou l'on tente dans le but d'atteindre, voire d'obtenir, la réalisation de ce qui est visé. Les adverbes paradigmatisants[6], *encore* et *même* sont assurément les modifieurs les plus usités de *tenter* mais, résultat bien plus éclairant, sur les quelques 200 occurrences d'adverbes recensées pour la période 1800–2000, *vainement* et *en vain* représentent près de 20%. Nous trouvons encore quelques occurrences d'*utilement* et *inutilement* qui qualifient également, davantage l'issue de la tentative que la tentative elle-même. Ces résultats témoignent de la place prépondérante qu'occupe l'objectif dans le

[5] Dans Frantext (http://zeus.inalf.cnrs.fr/frantext.htm).
[6] Au sens de (Nolke, 1983).

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

processus de tentative. Les données relatives à la modification adverbiale d'*essayer* offrent des résultats statistiquement similaires: sur 600 occurrences d'adverbes, *vainement* et *en vain* s'en partagent 120, tandis qu'*inutilement* est attesté une dizaine de fois. Le parallélisme entre *essayer* et *tenter* ne s'arrête pas là. L'emploi des adverbes *charitablement*, *lâchement* ou autre *obstinément* montre à l'évidence qu'il est aussi possible de qualifier la tentative ou l'essai sur une base morale, non purement utilitariste.

Par delà le sémantisme commun à *essayer* et à *tenter*, nous allons mettre en avant ce qui distingue ces deux verbes, en commençant par l'examen de données aspectuelles. Nous devrons nous appuyer sur des exemples construits vu que les données de notre corpus, tant littéraire (via FRANTEXT) que non-littéraire (via Google),[7] ne peuvent épuiser le champ des possibilités, ni a fortiori, des impossibilités, inhérentes à la langue.

III.1 *Un contraste aspectuel*

Avant d'en venir spécifiquement à ce qui sépare *tenter* d'*essayer* en matière de modification adverbiale, partons de ce qui les unit aspectuellement. Comme en témoignent (6a) et (6b), l'incongruité relative d'une locution adverbiale telle que *peu à peu* lorsque l'objectif est ponctuel (ici, il s'agit d'un achèvement) suggère un manque de réelle autonomie de la tentative et de l'essai par rapport à ce qui est tenté ou essayé.

(6a)?? Il essaya/tenta peu à peu de franchir la ligne d'arrivée
(6b)?? Il essaya/tenta peu à peu de remporter cette victoire

En effet, (6a) et (6b) ne sont pas meilleurs que (7a) et (7b) où l'incongruité tient également à l'incompatibilité entre la progressivité inhérente à *peu à peu* et la non-progressivité de l'achèvement.

(7a)?? Il franchit peu à peu la ligne d'arrivée
(7b)?? Il remporta peu à peu cette victoire

La situation est différente avec certains achèvements, qui bien que globalement ponctuels, tolèrent une forme de progressivité dans leur réalisation.

(8a) Freddy un personnage terrifiant de cinéma essaye peu à peu de devenir réel . . . (Google)
(8b) D'ailleurs, ce fut dans ce cadre général que s'élabora au XIIe siècle, principalement à l'école de Salerne, une médecine savante qui tenta peu à peu de l'emporter sur les pratiques empiriques. (Google)

De même, on peut concevoir une persuasion globale comme la somme de persuasions partielles. Il n'est dès lors pas incongru de la qualifier de lente dans

[7] http://www.google.com.

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

la mesure évidemment où c'est le processus visant à aboutir à la totalité de l'achèvement qui s'avère lent et non bien sûr l'achèvement lui-même[8]. L'essai, en tant que simple intention en acte co-extensive à ce processus, est dit opérer lentement.

(9a) J'ai essayé lentement de la persuader qu'elle avait tort

A priori, il devrait en être de même lorsqu'on envisage une tentative de persuasion.

(9b)?? J'ai tenté lentement de la persuader qu'elle avait tort

Or, (9b) est difficilement acceptable – sauf éventuellement dans une lecture de type (9b') où l'adverbe de phrase permet uniquement un recadrage temporel de la tentative.

(9b') Lentement (*alias* peu à peu/au fil du temps), j'ai tenté de la persuader qu'elle avait tort

Comment, dès lors, expliquer la nette différence d'acceptabilité entre (9a) et (9b)? Pourquoi la tentative, au contraire de l'essai, ne peut-elle pas être envisagée comme lente alors que, comme l'attestent (10a) et (10b), les deux processus sont qualifiables en termes de rapidité?

(10a) Il a essayé rapidement/de manière rapide de la persuader qu'elle avait tort
(10b) Il a tenté rapidement/de manière rapide de la persuader qu'elle avait tort

On retrouve la même asymétrie entre la lenteur et la rapidité relativement à un autre exemple de procès ponctuel: la prise de décision. Comme le confirme (11a), celle-ci peut être dite rapide dans la mesure où le processus délibératif (ou non-délibératif) qui la conditionne est jugé lui-même rapide. Par contre, ce même processus, quelle que soit sa longueur excessive par rapport à la norme en vigueur (et donc sa lenteur), n'autorise pas l'attribution dérivée d'une quelconque lenteur à la prise de décision; d'où l'étrangeté de (11b).

(11a) Après une rapide prise de décision, il entama la manœuvre
(11b)? Après une lente prise de décision, il entama la manœuvre

On peut néanmoins évoquer, comme en (12), une prise de décision lente lorsqu'il s'agit davantage de catégoriser que de qualifier la prise de décision et d'analyser l'incidence de l'appartenance du procès à la catégorie des procès lents.

(12) Dans ce dernier cas, du fait de la flexibilité des nouvelles technologies, les conséquences d'une prise de décision lente risquent d'être plus pénalisantes que celles d'une erreur dans la mise en oeuvre. (Google)

Moyennant l'hypothèse que la tentative est non seulement une intention en acte mais résulte aussi d'une prise de décision, l'étrangeté de (11b) pourrait servir de base d'explication à l'incongruité de (9b). La tentative – au contraire de l'essai – ne pourrait être qualifiée de lente dans la mesure où son initialisation même représente

[8] De plus, une lente persuasion est difficilement l'objectif visé par l'agent de l'essai.

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

une étape distinguée. L'organisation aspectuelle de la tentative s'articulerait en trois temps et non en deux.

Tentative:	Essai:
Initialisation-Déroulement→Issue	Déroulement → Issue

En amont de l'intention en acte qui représente son déroulement vers une issue, la tentative conceptualiserait sa propre initialisation en tant qu'achèvement (procès non-duratif) d'une prise de décision (base du passage à l'acte). Si le déroulement de la tentative pourrait, en principe, aussi bien être qualifié de lent que de rapide, nous savons que la prise de décision qui fonde sa mise en œuvre ponctuelle ne peut être dite lente (voir (11b)). Ce qui expliquerait pourquoi l'initialisation résultante, pas plus que la tentative proprement dite, n'est compatible, même indirectement, avec une qualification en terme de lenteur (voir (9b)).

Cette argumentation n'est plausible que si l'on justifie que toute tentative s'inscrit intrinsèquement dans un mouvement qui distingue son déroulement des fondements de sa mise en oeuvre.

III.2 *Responsabilité et autonomie*

Certaines données semblent confirmer l'hypothèse que *tenter*, au contraire d'*essayer*, représente une activité intentionnelle instaurant une forme de rupture par laquelle le sujet est susceptible de se distancier, voire de se désolidariser (13a), de sa propre action, même si paradoxalement cette action est marquée du sceau de l'intentionnalité.

(13a) Certes, il a tenté de la séduire mais ça lui a pris comme ça
(13b)? Certes, il a essayé de la séduire mais ça lui a pris comme ça
(14a) Il a délibérément tenté de la séduire
(14b)? Il a délibérément essayé de la séduire
(15a) [En parlant d'un sujet] Tente délibérément de tirer leçon des erreurs, en modifiant son comportement et en améliorant les systèmes ou les processus organisationnels (Google)
(15b)? Essaye délibérément de tirer leçon des erreurs, en modifiant son comportement et en améliorant les systèmes ou les processus organisationnels

Ainsi, comme l'indiquent déjà les contrastes d'acceptabilité en (13)–(14), il apparaît plus incongru[9] de qualifier de délibéré un essai qu'une tentative. En (15), l'adverbe *délibérément* concerne davantage l'émergence du processus conatif lui-même et

[9] Le contre-exemple potentiel (α), que je dois à un referee du JFLS, est tiré d'un compte rendu de séance au parlement canadien:

(α) Je ne pense pas que le ministre essayait délibérément de tromper la Chambre mais . . .

L'objectif rhétorique de l'énoncé est d'écarter, au moins provisoirement, l'hypothèse d'une tromperie délibérée au profit de celle d'une tromperie non-délibérée (erreur ou maladresse de la part du ministre). Il n'est donc pas certain que l'adverbe *délibérément* ne porte pas ici exclusivement sur le verbe *tromper*.

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

non la manière d'atteindre son terme. En effet, tirer leçon de ses erreurs est d'ordinaire considéré comme un objectif procédant d'une volonté délibérée, d'une démarche réflexive d'analyse. (15c) est d'ailleurs des plus curieux dans la mesure où la question du caractère délibéré ou non de l'entreprise ne doit pas se poser.

(15c)?? Il tira délibérément leçon de ses erreurs

De même, l'essai en tant que mise à l'épreuve de certains moyens en vue d'une fin, procède toujours, chez le sujet humain, d'une décision délibérative inductrice d'une prise de conscience de sa démarche et d'une planification, même sommaire, de son action. Ainsi, en (15b), l'essai délibéré de tirer leçon de ses erreurs dénoterait au mieux un comportement hyper-systématique d'auto-analyse constante. L'énoncé (15a), évoque lui davantage un comportement non pathologique, fondé sur des efforts conscients d'auto-analyse. La tentative met en jeu non seulement (i) une intention en acte d'aboutir à la réalisation de l'objectif visé, mais aussi (ii) un mode d'émergence de cette intention, une façon d'initier cette intention qui est indépendante du processus de réalisation (via l'aspect actionnel) de cette même intention. La tentative en tant qu'acte procède soit d'une prise de décision délibérative, soit, le cas échéant, d'une réaction émotionnelle spontanée. La question du caractère délibéré ou non de la tentative fait donc sens, alors que l'essai est toujours intrinsèquement délibéré.

En tant qu'acte, la tentative jouit d'une certaine autonomie. Elle constitue une création qui échappe à son créateur: celui-ci n'assure plus le plein contrôle de sa tentative, ni même, le cas échéant, la responsabilité de son émergence. La mise sur pied de moyens en vue d'une certaine fin est certes de la responsabilité de l'agent de la tentative, mais une fois le processus enclenché, l'agent peut renier non seulement la corrélation entre son action et l'issue qui en découle, mais aussi se disculper de la paternité de la tentative elle-même. L'agent peut se voir attribuer la responsabilité de la mise en place de moyens associés causalement et intentionnellement à une fin tout en étant amnistié, comme en (13a), du passage à l'acte proprement dit. L'agent se voit absout, somme toute, d'avoir eu l'intention en acte qu'il a eue: il n'avait pas vraiment l'intention d'avoir cette intention en acte puisque le passage à l'acte (l'initialisation de la tentative) ne procédait pas d'une volonté délibérative.

Nous avons recensé 270 exemples attestés de *tentative délibérée* mais seulement 2 cas d'*essai délibéré*. Notons, au travers de (16), le caractère intrinsèquement instrumental de la réussite de l'essai dit délibéré par rapport à un objectif (éviter un sursaut du militarisme) qui transcende cette réussite.

(16) . . . La création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier était, entre autres, un essai délibéré de mettre des ressources en commun et de dépasser la concurrence économique susceptible de susciter un nouveau sursaut du militarisme (Google)

Si, comme en (16'), on ne mentionne pas l'objectif à plus long terme, l'essai délibéré équivaut à un test hautement planifié. Le même type d'interprétation

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

s'impose en (17) où l'essai de socialisme n'est en aucun cas un essai d'imposer une forme quelconque de socialisme mais seulement une expérimentation de ce système socio-politique. Par contre, en (17'), la tentative délibérée est bien celle de la réalisation d'un tel système.

(16') ...La création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier était, entre autres, un essai délibéré de mettre des ressources en commun
(17) ...le gouvernement désireux d'amalgamer les nombreuses lignes qu'il avait acquises pour les sauver de la banqueroute. Ce n'était pas là un essai délibéré de socialisme de la part du gouvernement, mais un moyen d'éviter une crise désastreuse du transport. (Google)
(17') ...Ce n'était pas là une tentative délibérée de socialisme mais un moyen d'éviter une crise désastreuse du transport.

Après avoir abordé l'amont de la tentative (son émergence), abordons plus en détail l'aval de la tentative (sa réussite ou son échec). Qu'elle soit délibérée ou non, la tentative est centrée davantage sur l'objectif tenté que sur les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif. Cela se traduit par une relative autonomie de la tentative par rapport à l'agent de la tentative et au reste de son action. En effet, l'échec ou même la réussite ne sont pas nécessairement imputables à l'agent intentionnel, dans la mesure où l'issue de toute tentative est tributaire du bon vouloir du destin, de la chance ou du hasard. L'intervention causale de forces extérieures à l'agent est soulignée dans la conception juridique de la notion de tentative, basée sur le rôle des circonstances indépendantes de la volonté de l'agent dans l'échec de toute tentative. Le degré de responsabilité de l'agent dans l'échec est à coup sûr moindre que pour celui qui essaye mais échoue. Par exemple, on se disculpera plus facilement de n'avoir pu empêcher un accident à l'aide de (18a) qu'au moyen de (18b).

(18a) Ce n'est pas de ma faute. J'ai tenté de la rattraper mais elle m'a échappé
(18b) Ce n'est pas de ma faute. J'ai essayé de la rattraper mais elle m'a échappé

Le caractère périlleux ou difficile associé à l'idée même de tentative permet toujours au sujet de dégager sa responsabilité en cas d'échec. Si les moyens qu'il a mis en œuvre n'ont pas répondu aux attentes, la faute en incombe toujours, au moins partiellement, au destin qui ne s'est dès lors guère montré favorable. La tentative, à l'instar de tout défi, présente un aspect aléatoire qui exonère celui qui échoue. L'essai, quant à lui, appartient totalement à celui qui l'accomplit.

Les énoncés commissifs illustrent bien la différence d'engagement (et donc de responsabilité) entre l'essai et la tentative. Le locuteur de (19a) prend assurément plus de risques que s'il avait employé (19b); il 'se mouille' davantage dans la mesure où il présente son engagement comme tributaire de sa seule capacité à gérer les circonstances, aussi difficiles soient-elles.

(19a) Je vais essayer de terminer ce travail pour demain soir
(19b) Je vais tenter de terminer ce travail pour demain soir

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

Celui qui dit *essayer* se présente comme ayant une certaine emprise sur le réel, alors que celui qui prétend *tenter* anticipe déjà la possibilité d'obstacles à son action, d'éléments extérieurs et intrinsèquement non maîtrisables, donc susceptibles d'expliquer son échec.[10] Ainsi, on tentera mais on n'essayera pas un coup d'état ou le banco dans la mesure où la tentative est intimement lié à l'anticipation d'un obstacle difficile à surmonter en raison de sa taille, de son coût ou du risque qu'il comporte. Le paradoxe de la tentative réside en fait dans le surcroît d'intentionnalité dérivée et de conceptualisation qu'elle instaure chez le sujet. Certes, celui qui tente n'exerce par essence qu'un contrôle limité sur le cours des choses mais il est censé être capable de faire la part de l'aléatoire du causalement contrôlable sans pour autant déterminer avec précision ce qui relève respectivement du hasard/destin et de sa propre action. Une telle capacité de conceptualisation n'est généralement pas attribuée aux animaux inférieurs ou aux machines. Leur activité intentionnelle résulte au mieux de la mise en oeuvre de programmes, certes parfois des plus performants mais dépourvus de conscience de leurs propres limites. Ainsi, l'énoncé (20a) semble plus judicieux que (20b) dans la mesure où il n'impute pas à l'insecte de capacité à se représenter les aléas de la tâche qu'il effectue. On peut donc dire que tenter suppose à la fois une certaine absence de contrôle de la part du sujet et la capacité dudit sujet d'anticiper conceptuellement la possibilité d'un tel déficit.

(20a) La mouche essaye de sortir de la bouteille
(20b)? La mouche tente de sortir de la bouteille

(Martin et Dominicy, 2001) ont mis en lumière des contrastes représentationnels analogues. Ainsi, l'étrangeté de (21b) et (22b) provient du surcroît de capacité cognitive et intentionnelle attribuée au chien via l'emploi des termes *au travers* et *de*, plutôt que celui des termes non-marqués, *à travers* et *par*.

(21a) Le chien se débat à travers de multiple difficultés
(21b)?? Le chien se débat au travers de multiple difficultés
(22a) Le chien était étonné par l'ambiance qui régnait dans la maison
(22b)?? Le chien était étonné de l'ambiance qui régnait dans la maison

Certaines données confirment l'intuition du sens commun que *tenter* c'est *'entreprendre, avec l'espoir de la réussir, une action qui présente un caractère difficile ou périlleux*.[11] Ainsi comparons (23a) et (23b).

(23a)? Depuis mon dernier accident, je tente de rouler moins vite
(23b) Depuis mon dernier accident, j'essaye de rouler moins vite

[10] L'intuition est moins claire en ce qui concerne le succès. En effet, si la réussite d'une tentative est d'autant plus méritoire que grands étaient les obstacles surmontés, la réussite de l'essai est tout aussi méritoire dans la mesure où, par défaut, elle ne doit rien à personne, pas même à la chance.

[11] En tout cas, une action appréhendée comme telle.

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

La bizarrerie de (23a) dans un contexte énonciatif non marqué vient de notre peine à imaginer ce qui pourrait empêcher quelqu'un de modérer sa vitesse au volant. L'énoncé est cependant tout à fait normal si, par exemple, il émane d'un livreur dont nous savons qu'il est soumis à des contraintes de rentabilité auxquelles il ne peut se soustraire. Par contre, l'acceptabilité de (23b) n'est pas tributaire de telles hypothèses, puisque celui qui essaye est supposé maître de son destin. Le locuteur de (23b) prétend seulement adapter au mieux son comportement à des circonstances dont il n'est pas le simple jouet. Sa démarche volontariste s'inscrit, par exemple, dans un objectif sécuritaire par rapport auquel il garde la maîtrise des moyens. C'est le sujet qui conserve le choix de rouler ou de ne pas rouler moins vite qu'auparavant. Il présente son choix comme étant de son ressort et se positionne d'emblée comme l'unique responsable d'un échec éventuel d'autant plus qu'il aura choisi lui-même les moyens d'atteindre son objectif. Son incapacité à réfréner son goût pour la vitesse pourrait être le facteur, dont il a normalement la maîtrise, mais qui cause son échec personnel. S'il considère ce goût inconsidéré pour la vitesse comme une pulsion incontrôlable, de l'ordre du pathologique, le sujet devra alors se rabattre sur l'énoncé marqué (23a) pour manifester que l'issue de son entreprise n'est pas fondamentalement entre ses mains.

Le caractère aléatoire de toute tentative se voit confirmé par un énoncé tel que (24a).

(24a) Il a tenté de manière très aléatoire de découvrir la vérité
(24b) Il a essayé de manière très aléatoire de découvrir la vérité

Le hasard explicitement évoqué en (24a) n'est pas envisagé comme un outil stratégique au service de la réalisation d'une intention. On qualifie la tentative d'aléatoire dans la mesure où celle-ci apparaît rétrospectivement comme non organisée. Il s'agit, au mieux, du simple constat d'un manque de méthode dans la démarche utilisée, voire du jugement de valeur qui s'appuie sur un tel constat. En (24b), par contre, l'interprétation qui s'impose est plutôt celle d'une mise en œuvre systématique d'une technique répertoriée comme aléatoire. Le hasard y joue le rôle d'outil stratégique utilisé en connaissance de cause pour ses vertus heuristiques. Le hasard lui-même peut donc se voir convoquer en tant qu'instrument dans la démarche d'essai alors que, quoique constitutif de la tentative, il y demeure un facteur incontrôlable et parasite.

III.3 *Instrumentalité vs autonomie pratique*

Dans un processus d'essai, ce ne sont pas seulement les moyens mis en œuvre qui possèdent un caractère instrumental; l'essai lui-même partage ce trait. En effet, au terme d'*essai*, quelle que soit son acception, demeure attachée l'idée de test, voire d'expérimentation, en vue d'adopter un comportement. La tentative, en revanche, semble bénéficier d'une plus grande autonomie, d'une forme d'auto-justification. Pour illustrer notre propos, considérons tout d'abord le couple d'exemples (25a)–(25b).

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

(25a) Depuis une semaine, il essaye de se réveiller avant six heures
(25b) Depuis une semaine, il tente de se réveiller avant six heures

L'interprétation préférentielle de (25a) est celle où l'on vise un objectif spécifique dont la réussite (se lever avant six heures) s'inscrit dans un objectif plus large, par exemple, déterminer si on est capable de supporter les contraintes liées au travail à horaire décalé. Dans ce cadre, les conditions de réussite de l'objectif spécifique semblent être contraintes par celles de l'objectif plus large. Ainsi, se réveiller avant six heures une seule fois dans la semaine ne semble pas constituer un résultat probant au regard des exigences motivant l'essai. Si l'essai s'avère non concluant en cas de réussite unique de l'objectif spécifique, il n'en va pas de même pour la tentative. En effet, (25b) suggère davantage la mise sur pied d'un processus orienté vers une sorte d'exploit tel qu'une réalisation, même unique, garantit le succès de l'entreprise. Il est toujours loisible d'envisager la tentative dans un cadre plus large (par exemple, le désir, chez l'agent de la tentative, de se valoriser aux yeux d'autrui ou d'importuner son voisin). Toutefois, les critères de satisfaction de l'objectif spécifique ne paraissent pas tributaires de ceux de l'objectif global. La réussite d'une seule des tentatives est suffisante pour clore la série alors que l'essai, quant à lui, paraît constitué d'un ensemble de tentatives, toutes indispensables à la pertinence globale de l'essai. La différence d'acceptabilité, certes ténue, entre (25a') et (25b') semble confirmer cette analyse.

(25a') Depuis une semaine, il essaye de se réveiller avant six heures et il y parvient chaque jour
(25b')? Depuis une semaine, il tente de se réveiller avant six heures et il y parvient chaque jour

Les énoncés (26a) et (26b) constituent un autre couple d'exemples où l'autonomie pratique de la tentative s'oppose au caractère instrumental de l'essai.

(26a) Chaque matin, je tente de courir trois kilomètres
(26b) Chaque matin, j'essaye de courir trois kilomètres

En (26a), courir une seule fois trois kilomètres se présente comme relevant du défi unique, éventuellement purement gratuit, alors que, si défi il y a en (26b), l'essai porte davantage sur la capacité à réitérer la performance en vue de satisfaire un objectif à plus long terme, par exemple, entretenir sa condition physique.

Autre illustration du contraste: dans un souci de rigueur méthodologique, il est sain de mettre à l'épreuve sa propre théorie en essayant de la réfuter. Une telle démarche fait figure de test dont l'objectif ultime n'est en aucun cas la réfutation de la théorie mais plutôt la validation de ladite théorie. En (27a) l'objet de l'essai est donc interprété à juste titre, comme un simple instrument par rapport à l'objectif ultime de l'agent. L'interprétation de (27b), quant à elle, pose problème.

(27a) J'essaye de réfuter ma propre théorie
(27b)? Je tente de réfuter ma propre théorie

La démarche du locuteur est ressentie comme de l'ordre du masochisme dans la mesure où elle vise l'autodestruction. En effet, à l'inverse de l'interprétation

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

de (27a), on ne perçoit pas d'emblée en (27b) de motivation externe à l'objectif spécifique recherché. Par défaut, toute tentative d'un agent est envisagée comme détachée du reste de son action. L'autonomisation de l'objectif ponctuel de réfutation permet plus difficilement d'imaginer un large plan d'action intégrant l'objectif tenté. Pour l'interprétation de (27b) c'est donc le caractère contre-productif de l'action tentée qui prime. En (27c), la mention explicite d'une fin extrinsèque à la tentative ré-instaure la cohérence de l'entreprise.

(27c) Je tente de réfuter ma propre théorie pour vérifier si elle marche

Nous voyons donc que *tenter* et *essayer*, en dépit d'éventuels recoupements, nous renvoient fondamentalement à deux réalités conceptuelles distinctes. A l'instrumentalité et à la continuité actionnelle de l'essai s'oppose le caractère aléatoire et actionnellement non intégré de la tentative. Nos hypothèses relatives à l'organisation respective des deux procès permettent d'éclairer leurs comportements face, notamment, à la modification adverbiale et à l'aspect. Nous allons rapidement considérer d'autres types de données pour confirmer, voire affiner, nos premières analyses.

IV LES QUESTIONS

Certains énoncés interrogatifs, notamment les questions en *pourquoi*, illustrent bien le caractère plus marqué de *tenter* par rapport à *essayer*. Ainsi, l'interprétation par défaut de (28a) est celle d'une simple demande portant sur l'objectif visé par l'allocutaire ou, à la limite, sur les motivations plus générales qui déterminent son action.

(28a) Pourquoi essayes-tu d'ouvrir ce tiroir?
(28b) Pourquoi tentes-tu d'ouvrir ce tiroir?

Certes, (28b) est susceptible de recevoir une interprétation analogue. Toutefois, l'allocutaire sera en droit de ressentir la question avant tout comme une remarque négative (un reproche) et non pas comme une banale demande d'information. Il en va de même en (29), réplique dans un épisode de série télévisée. L'emploi de *pourquoi essaies-tu*, en lieu et place de *pourquoi tentes-tu*, aurait conféré à la question un caractère assurément moins polémique.

(29) Quelle sotte ! Pourquoi tentes-tu de sauver celle qui a causé ta perte?

Le caractère intrinsèquement difficile ou périlleux associé au concept de tentative permet parfois de suggérer que l'entreprise est incertaine, voire vaine. Par conséquent, demander à quelqu'un de justifier une action perçue comme vouée à l'échec équivaut à mettre en doute son statut d'agent rationnel ou, tout du moins, à insinuer que ladite action est dépourvue de pertinence. Telle est bien l'interprétation de (30) où la nature de l'objet de la tentative accentue cette impression de discrédit.

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

(30) Le monstre invulnérable m'assit doucement sur la terre, se pencha vers moi, me tira l'oreille et me dit: 'pourquoi tentez-vous l'impossible, jeune homme?'.
(About, E. (1857). *Le Roi des montagnes*: 235)

Considérer une action comme une tentative permet donc de la qualifier négativement et, par là même, de discréditer son auteur. Nous verrons en (V) et (VI) que ce marquage axiologique de *tenter* n'est sans doute pas étranger à l'impossibilité d'ellipse de son complément infinitival.

V LES PHRASES IMPÉRATIVES

On constate une double asymétrie entre *tenter* et *essayer* en ce qui concerne les impératives. D'une part, notre corpus littéraire regorge d'exemples avec *essayer* alors qu'on n'y trouve, en construction positive, qu'une seule instance de *tenter* au mode impératif, à savoir (31).

(31) A présent, je suis des vôtres, ô mes sujets, nous sommes liés par le sang, et je mérite d'être votre roi. Vos fautes et vos remords, vos angoisses nocturnes, le crime d'Egisthe, tout est à moi, je prends tout sur moi. Ne craignez plus vos morts. Et voyez: vos mouches fidèles vous ont quittés pour moi. Mais n'ayez crainte, gens d'Argos: je ne m'assiérai pas, tout sanglant, sur le trône de ma victime: un Dieu me l'a offert et j'ai dit non. Je veux être un roi sans terre et sans sujets. Adieu, mes hommes, *tentez de vivre*: tout est neuf ici, tout est à commencer. Pour moi aussi la vie commence. Une étrange vie.
(Sartre, J.-P. (1943). *Les Mouches*: 108, Acte III: scène 6)

Quel peut bien être le sens de cette réplique énigmatique d'Oreste qui appelle à une rédemption d'un genre nouveau? Si toute tentative relève par essence du défi, comment expliquer que l'on puisse tenter ce que l'on possède de manière immanente, à savoir, sa propre expérience existentielle? L'entreprise n'a pourtant rien de paradoxal dans le cadre de la philosophie sartrienne. Le défi auquel nous sommes tous conviés, au travers de l'exemplaire Oreste, tient précisément en une tentative de ré-appropriation d'une existence qui devrait nous appartenir en propre, mais que la morale (recourant à la transcendance) tend à nous confisquer. Le fait d'assumer le fardeau de nos actes nous libère précisément du poids de ce fardeau. La tentative opère une forme de distanciation du sujet par rapport à son objet intentionnel. *Tenter* permet donc, dans un premier temps, de distinguer ce qui normalement ne peut l'être – à savoir, ici, le sujet d'expérience et l'expérience immanente de son vécu. Via la tentative, cette expérience se voit intentionnalisée, elle redevient objet de conscience. Sa ré-appropriation totale par le sujet passe ensuite par la réussite de la tentative. Requérir de quelqu'un qu'il tente de vivre, c'est précisément lui enjoindre d'accepter sa condition actuelle (en tant qu'elle est sienne), non pas sous la forme d'une simple résignation, mais via un double processus de distanciation-rapprochement qu'opèrent la tentative et sa réussite. Sartre nous incite non pas à *essayer de vivre*, ce qui signifierait modifier notre comportement via le recours à des stratégies susceptibles d'améliorer notre condition d'homme, mais

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

au contraire, à accepter cette condition par la ré-appropriation des actes qui font de nous ce que nous sommes.

Par ailleurs, les exemples avec *tenter* demeurent soumis à des contraintes[12] non pertinentes dans le cas d'*essayer*. L'emploi de l'impératif est généralement associé à des actes illocutoires de type directifs (ceux dont la satisfaction incombe au destinataire dudit acte).[13] Dans cette catégorie des directifs, nous trouvons les conseils, les avertissements, les requêtes ou encore les ordres. On constate que *tenter*, à l'inverse d'*essayer*, ne s'accommode d'une force illocutoire directive que dans les cas d'exhortation-souhait (32a), de prière (33a) ou d'un conseil (34a).

(32a) Mes amis, tentons de rester unis!
(32b) Mes amis, essayons de rester unis!
(33a) Pour une fois, tente de ne pas rentrer trop tard . . . je t'en prie!
(33b) Pour une fois, essaye de ne pas rentrer trop tard . . . je t'en prie!
(34a) Tentez de copier le fichier de sa source d'origine, de le recharger sur la File d'attente et de traiter encore une fois
(34b) Essayez de copier le fichier de sa source d'origine, de le recharger sur la File d'attente et de traiter encore une fois[14]
(35a)? Pour une fois, tente de ne pas rentrer trop tard.
(35b) Pour une fois, essaye de ne pas rentrer trop tard.
(36a)?? Tente de ne pas rentrer trop tard, sinon ça va barder!
(36b) Essaye de ne pas rentrer trop tard, sinon ça va barder!
(37a)?? Tente d'écrire correctement!
(37b) Essaye d'écrire correctement!

Il nous faut expliquer tant la règle générale que les exceptions. Pour ce faire, nul besoin de recourir à une quelconque hypothèse *ad-hoc*. En tant qu'expression d'un état mental tout acte illocutoire implique au moins une croyance, une intention ou un désir. Ainsi, celui qui accomplit un acte directif d'ordre, via (37b) désire que le destinataire de l'acte, celui censé produire la satisfaction de cet acte, écrive correctement. Par ailleurs, la satisfaction de l'acte directif exige que la réalisation dudit désir soit intentionnellement causée par l'accomplissement de l'acte. En d'autres termes, il ne suffit pas que, par exemple, le destinaire de l'ordre (37b) écrive correctement pour que l'ordre soit effectivement satisfait; il faut encore que le destinataire de l'ordre ait adopté le comportement requis uniquement parce qu'il a décidé de satisfaire l'ordre.

Resituées ainsi dans le cadre de la théorie searlienne de l'Intentionnalité,[15] nos données s'expliquent aisément. L'exhortation-souhait (32) et la prière (33) sont certes des actes directifs, mais de faible puissance, ce qui les rapproche de la catégorie des actes expressifs. Celui qui accomplit une exhortation, un souhait ou une prière

[12] D'après mes informants anglophones, les mêmes contraintes semblent peser sur *to attempt*, l'équivalent anglais de *tenter* alors que *to try*, terme neutre, se comporte comme *essayer*.
[13] Sur la notion d'acte illocutoire, voir notamment Searle, 1972 et Searle et Vanderveken, 1985.
[14] L'exemple est tiré d'un manuel d'instructions pour un scanner.
[15] Voir Searle, 1985.

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

s'attend moins que le menaçant en (36) ou le donneur d'ordre en (37), à ce que l'état de choses qu'il désire se réalise uniquement par la bonne grâce du destinataire de l'acte illocutoire. Ainsi, en (32a), il s'agit davantage de l'expression d'un désir d'unité qu'un réel appel à l'action. On est dans le domaine du souhait, c'est-à-dire d'une envie que l'ordre des choses se conforme à sa propre volonté. Certes, on veut que les destinataires de l'acte contribuent à la réalisation du souhait, mais on demeure conscient que l'unité prônée est également du ressort du destin/hasard. Dans un tel contexte, il n'est donc pas anormal d'en appeler à tenter de maintenir l'unité puisque, nous le savons, la réussite d'une tentative dépend inexorablement aussi bien du facteur chance que de l'action. L'interprétation de (33a) est similaire. La prière est un espoir mixte: celui qui l'accomplit souhaite que son désir soit satisfait par le destinataire de la prière tout en sachant n'avoir qu'un mince espoir d'être exaucé. Il ne se fait guère d'illusions mais espère que, par une sorte de miracle, le destinataire de la prière voudra bien, pour une fois, se conformer à ses attentes. En fait, la force illocutoire de (33a) n'est guère éloignée de celle d'un simple expressif tel que (33a') où le destinataire de l'acte illocutoire ne doit jouer aucun rôle causal dans la satisfaction du désir du locuteur.

(33a') Pourvu que, pour une fois, tu ne rentres pas trop tard!

En (33a), ce rôle est minimal dans la mesure où le locuteur s'adresse davantage au destin/hasard qu'à l'allocutaire proprement dit, dans l'espoir que le premier influence favorablement le comportement intentionnel du second. Les conseils (34a) et (34b) sont, en un certain sens, également des actes directifs faibles dans la mesure où leur succès même est conditionné au désir de l'allocutaire d'utiliser les potentialités d'un programme. Le rédacteur du manuel d'utilisation n'exprime qu'un désir altruiste (et conditionnel) que l'utilisateur (le destinataire du conseil) suive ses instructions au cas où ce dernier désirerait accomplir une certaine tâche.[16] La satisfaction de ce type de directif ne nécessite la réalisation d'un état de chose désirable que pour l'utilisateur du manuel. Le conseil est suivi pour autant que son destinataire (l'utilisateur) suive sur une base volontariste les opérations préconisées par le manuel. Toutefois, rien n'empêche que la réussite de ces opérations soit tout autant dépendante du hasard que des compétences de celui qui les met en oeuvre. Dans ce cadre, l'emploi de l'impératif *tentez* est donc pertinent.

Dans le cas de la demande (35), de l'avertissement menaçant (36) ou de l'ordre (37), le destinataire de l'acte directif est censé exercer un réel contrôle sur l'état de choses visé par l'acte accompli. Dès lors, il est pour le moins étrange qu'il se voie reconnu garant de la réalisation d'un état de choses via un processus de tentative qui, par essence, le rend tributaire du jeu du hasard. Il y a un conflit manifeste entre, d'une part, la forte responsabilité imputée au sujet d'action en tant que destinataire d'un acte directif qu'il est appelé à satisfaire et, d'autre part, sa relative irresponsabilité en tant qu'agent d'une tentative dont la réussite, toujours aléatoire, est censée participer à la satisfaction du directif.

[16] J'emprunte cette analyse du conseil à (Dominicy et Franken, 2001).

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

Dans la même lignée, on peut expliquer le contraste entre (38a) et (38b). On ne peut exiger de quelqu'un ou même lui demander, à brûle-pourpoint, de gagner au loto. En effet, il y a conflit entre le contrôle qu'est censé exercer le destinataire du directif et l'absence de contrôle inhérente à l'achèvement qu'il se devrait de réaliser. Par contre, on peut exiger de quelqu'un qu'il réussisse ses examens dans la mesure où sa réussite dépend d'ordinaire de ses compétences.

(38a)?? Gagne au loto!
(38b) Réussis tes examens!

Notons encore que si *tenter* n'est pas toujours déclinable au mode impératif, bon nombre d'exemples douteux s'améliorent lorsqu'on les modifie à l'aide notamment de locutions telles que *au moins*, *déjà* ou *d'abord*.

(39a) Tente d'abord/déjà de ne pas rentrer trop tard (et après on verra bien . . .)!
(39b) Tente au moins d'écrire correctement, sinon ça va barder!

Ce type d'adverbes déclenche-t-il un affaiblissement de la puissance de l'acte directif ou bien faut-il chercher une autre explication? Au vu de l'acceptabilité de (39b), il semble que la seconde option s'impose. En effet, l'acte illocutoire n'a rien du simple souhait. L'emploi de *au moins* n'atténue en rien l'impérativité de ce qui est exigé mais, par contre, il circonscrit l'exigence au sein d'un cadre normatif plus large, par rapport auquel cette exigence apparaît comme restreinte. Une telle restriction présente donc l'exigence comme minimale. De ce fait, la tentative, à l'instar de l'essai, acquiert ici un caractère instrumental compatible avec la requête d'une mise en oeuvre de moyens, même aléatoires. Il est probable que la relativisation de ce qui est à tenter permet d'en faire quelque chose qui est du ressort de l'agent de la tentative dans la mesure où l'objectif à atteindre s'inscrit dans une stratégie globale. Puisque l'objet de la tentative n'est plus une fin en soi, isolée du reste de l'action, il redevient possible d'exiger sa réussite. La mise en perspective, la relativisation de la tentative et de l'objectif tenté est présente également en (39a). La réussite de la tentative est présentée comme une étape préliminaire vers un succès plus large auquel elle est censée contribuer. L'objectif à réaliser par le biais de la tentative acquiert donc une valeur stratégique qui transcende son statut de pur exploit.

L'acceptabilité des impératives négatives telles que (40a) et (40b) ne semble faire l'objet, quant à elle, d'aucune restriction particulière. A nouveau, ce n'est pas la puissance de l'acte directif accompli qui est en jeu, mais bien le statut de la tentative ou plutôt de la non-tentative.

(40a) Ne tentez donc pas à lui faire dire qu'elle m'aime
(Sand, G. (1850) *François le Champi*, 1850)
(40b) Ne tentez pas de l'éclairer, il criera que vous l'insultez à ses croyances
(France, A., *L'Ile des pingouins*, 1908)

En effet, exiger de quelqu'un qu'il ne tente pas de réaliser un objectif équivaut à une exigence d'abstention. Si la réussite de toute tentative est tributaire du destin, il n'en va pas de même pour l'absence de tentative, et corollairement, l'absence de résultat qu'elle engendre. Tout sujet est supposé exercer un contrôle total par

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

rapport à ses renoncements et aux conséquences qui en découlent. Il n'y a dès lors rien de paradoxal à exiger de lui qu'il renonce à telle ou telle ambition qu'on lui prête d'affronter le destin.

VI L'ELLIPSE

Comme initialement mentionné, une des différences majeures entre *tenter* et *essayer* réside dans leur comportement respectif par rapport à l'ellipse du complément infinitival. Alors qu'*essayer* tolère facilement l'ellipse, *tenter* y répugne.

(41a) En tout cas, vous avez essayé/??tenté (A. Robbe-Grillet, *La Jalousie*)
(41b) . . . Ce que ce bandit a raté en ne réussissant pas à vous séduire . . . – Mais il n'a même pas essayé/??tenté! coupa Anne-Marie. (Google)
(41c) Si tu avais essayé/??tenté plus souvent, tu serais parvenu à la contacter
(41d) Il y a quelque mots qui m'échappent puis la jeune femme fait un charmant geste lassé "j'ai trop souvent essayé"/ ??tenté. (Sartre, *La Nausée*)

Un contraste similaire existe entre d'autres paires de quasi-synonymes:[17]
(i) *oublier/omettre*, (ii) *réussir/parvenir*, (iii) *commencer/se mettre à*, (iv) *accepter/consentir*. En dépit de l'hétérogénéité apparente de ces couples, il y a au moins une caractéristique commune qui les relie: le second terme est à chaque fois le terme marqué du couple. Ce marquage peut revêtir différentes facettes. Ainsi, *parvenir* et *se mettre à*,[18] au contraire de *réussir* et *commencer*, ont un sens originel à base locative qui s'impose dès que l'on omet le complément infinitival; d'où l'incongruité de l'ellipse en (42b) et (43b).

(42a) Je voulais gagner et j'ai réussi
(42b)?? Je voulais gagner et je suis parvenu
(43a) Commence!
(43b)?? Mets-toi!

Autre paramètre pertinent de marquage: la connotation évaluative associée à certains termes. Ainsi, à l'instar de tous les verbes implicatifs (voir (44)) véhiculant un jugement de valeur, *omettre* n'accepte pas l'ellipse. Or, l'omission (45a) est considérée comme une faute relevant de la transgression d'une norme, alors que l'oubli (45b) n'est vu que comme une simple erreur.

(44)?? Elle devait nous appeler mais elle n'a pas daigné/condescendu
(45a)?? Elle devait nous appeler mais elle aura omis
(45b) Elle devait nous appeler mais elle aura oublié

D'autres classes de verbes que les implicatifs semblent être concernées par l'impact de la dimension évaluative sur la possibilité d'ellipse. On notera, par exemple, que parmi les verbes commissifs, seul *consentir* n'autorise pas l'ellipse de son complément infinitival. Or, *consentir*, à l'inverse d'*accepter*, suggère fortement que l'accord n'était

[17] Pour plus de détail, notamment sur les données anglaises correspondantes, voir Kreutz, 2002.
[18] Sur *se mettre à*, voir Saunier, 1999.

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

pas initialement désiré et donc qu'il s'agit d'un accord 'de raison', voire 'de résignation', c'est-à-dire un accord qualifié.

(46a) J'accepte/Je suis d'accord/Je renonce/Je refuse/Je te promets
(46b)?? Je consens
(47a) Elle voulait venir mais je n'ai pas accepté
(47b)? Elle voulait venir mais je n'ai pas consenti

Notre paire *tenter/essayer* illustre également l'opposition entre un terme axiologiquement marqué et son équivalent neutre. En effet, outre ses spécificités aspectuelles, nous savons que *tenter* présente l'intention en acte comme périlleuse dans la mesure où elle relève du défi. Cette qualification peut même s'interpréter comme un jugement de valeur dans les questions en *pourquoi* (section V). Ce trait caractéristique pourrait donc expliquer de manière non *ad hoc* l'impossibilité d'ellipse avec *tenter*.

(48a) . . . Il n'est pas en mesure de prendre des décisions parce qu'à chaque fois qu'il essaie, il fait l'objet de contestations devant les tribunaux. (Google)
(48b)?? . . . Il n'est pas en mesure de prendre des décisions parce qu'à chaque fois qu'il tente, il fait l'objet de contestations devant les tribunaux
(49a) . . . malheureusement le peloton ne le laisse pas partir, dès qu'il essaye il est repris. (Google)
(49b)?? . . . malheureusement [. . .] dès qu'il tente il est repris

L'incidence exacte du facteur axiologique sur l'ellipse reste à déterminer. On peut néanmoins faire l'hypothèse que les processus qui relèvent davantage d'une qualification de l'action (*daigner*, *omettre*, *consentir*, *tenter*) que de l'action elle-même (*oublier*, *accepter*, *essayer*) nécessitent la référence explicite de leur objet dans la mesure où la mention d'une évaluation n'a de sens que si ce sur quoi l'évaluation porte est également mentionné.

Une approche plus détaillée et plus globale de la problématique de l'ellipse dépasse le cadre du présent article. Quel que soit l'impact du caractère marqué de *tenter* sur les possibilités d'ellipse, il est clair que le phénomène relève de paramètres qui dépassent le simple clivage entre termes marqués et non marqués. A titre d'exemple, examinons le type de contraintes qui semblent peser sur l'emploi cataphorique des items tolérant l'ellipse. Par emploi cataphorique, nous entendons la possibilité de l'ellipse (anaphore zéro) de précéder l'expression devant lui servir d'antécédent. Ainsi, en (50), *avoir essayé* équivaut en fait à *avoir essayé de vous endormir*.

(50) Après avoir longtemps essayé, vous vous endormirez enfin, juste avant que le contrôleur entre dans le wagon. (Google)

Bien que *réussir* admette lui aussi d'ordinaire l'ellipse de son complément, *réussir* en (51a) peut difficilement tenir lieu de *réussir à forcer la porte*. On est incité à chercher une autre action, mentionnée précédemment dans le contexte discursif, sur laquelle porterait la réussite en question. Toutefois, cette stratégie de retour (vers la gauche) n'est plus en vigueur lorsque, comme en (51b), *réussir* est modifié

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

à l'aide de *finalement*. On retrouve ainsi l'unité actionnelle entre la réussite et l'essai qui la conditionne.

(51a)? Avant de réussir (= *réussir à forcer la porte*), il avait longtemps essayé de forcer la porte
(51b) Avant de finalement réussir (= *réussir à forcer la porte*), il avait longtemps essayé de forcer la porte

Comme l'illustrent (52) et (53), les verbes *s'habituer* et *renoncer* sont soumis au même type de contrainte interprétative que *réussir*. Les exemples (52a) et (53a) sont difficilement acceptables dans l'interprétation cataphorique qui nous intéresse.

(52a)? Avant de s'habituer (= *s'habituer à bosser ici*), il avait refusé de bosser ici
(52b) Avant de finalement s'habituer (= *s'habituer à bosser ici*), il avait refusé de bosser ici
(53a)? Avant de renoncer (= *renoncer à l'appeler*), il avait plusieurs fois essayé de l'appeler
(53b) Avant de finalement renoncer (= *renoncer à l'appeler*), il avait plusieurs fois essayé de l'appeler

Shopen (1972), Saebø (1996) et Kehler (2000) ont souligné, à juste titre, l'importance des liens de type action-réaction dans l'émergence du phénomène de l'ellipse. Nous avons vu en (51) que l'ordre dans lequel on envisage les termes de la relation interne entre l'essai et sa réussite conditionne la cohérence discursive et par là même la résolution de l'anaphore zéro. Il en va de même pour la relation existant entre un refus initial et une acceptation finale. (54a) et (55) véhiculent la même information mais seul (55) est acceptable dans le sens qui nous occupe.

(54a)? Avant d'accepter (= *accepter de l'aider*), il avait plusieurs fois refusé de l'aider
(54b) Avant de finalement accepter (= *accepter de l'aider*), il avait plusieurs fois refusé de l'aider
(55) Après avoir plusieurs fois refusé (= *refuser de l'aider*), il a accepté de l'aider

Si l'ellipse est effectivement fonction de l'existence de relations de cohérence (causalité, ressemblance, contiguïté) entre les actions et/ou évènements dont parle le discours, nous disposons d'une seconde piste d'explication du contraste entre *tenter* et *essayer* face à l'ellipse. On peut supposer que le caractère actionnellement intégré de l'essai favorise l'omission de son objet puisqu'en tant que mise en œuvre de moyens en vue d'une fin, l'essai s'inscrit dans un rapport étroit (de nature causale) avec l'issue de la fin en question. Dès lors, la simple mention de l'essai permet, en contexte, de retrouver la fin visée. Par contre, l'issue de toute tentative n'est pas intrinsèquement liée à la tentative elle-même. De ce fait, la simple mention d'une tentative est plus difficilement connectable à ce qui est tenté.

La problématique de l'ellipse est un phénomène complexe et proprement discursif puisqu'il dépasse le niveau phrastique (56).

(56) Mon amour est persuadé que lundi ils me téléphoneront déjà pour savoir où j'ai rangé tel truc ou telle facture. Le pire c'est que ça ne m'étonnerait pas non plus, mais ils n'ont pas intérêt ! (Google)

Sa pleine compréhension nécessite bien davantage que l'assignation d'une simple valeur de trait (+ / − elliptique) à des éléments lexicaux. Pour preuve, le contraste

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

entre (57a) et (57b), contraste lié à la nature de l'obligation induite par la référence à un agent intentionnel ou à un agent non-intentionnel.

(57a) Je ne voulais pas rester enfermé mais Marie m'a obligé
(57b)?? Je ne voulais pas rester enfermé mais cette pluie m'a obligé

VII CONCLUSION

La promesse d'une explication satisfaisante des données relatives à l'ellipse se trouve, assurément, dans la prise en compte de contraintes discursives mais nous pensons que ces mêmes contraintes sont intimement liées à notre conceptualisation de l'action et de son organisation. Dans cet esprit, notre étude ponctuelle consacrée au couple *tenter-essayer* a toute sa place. En effet, si la compréhension du phénomène discursif de l'ellipse relève *in fine* d'une théorie de l'action, notre analyse conceptuelle sur la manière dont s'organisent respectivement l'essai et la tentative est sans doute digne d'intérêt. Ainsi, l'autonomie pratique, à fondement aspectuel (voir III.1), de toute tentative par rapport au reste du comportement intentionnel est sans doute un facteur explicatif de l'impossibilité d'élider son objet. En tant que défi non instrumental (voir III.2 et III.3), la tentative ne participe pas à priori à l'organisation globale de l'action. Dès lors, il est pour le moins incongru de mentionner une tentative sans expliciter son objet spécifique. Ces pistes demandent certes à être explorées plus en détail. Notre approche résolument cognitive du problème de l'ellipse devrait s'appuyer sur des données translinguistiques susceptibles de mettre encore mieux en lumière les éléments de conceptualisation de l'action contribuant notamment aux effets d'ellipse.

Author's address:
Philippe Kreutz
Université Libre de Bruxelles
Faculté de Philosophie et Lettres
Département de linguistique
50 avenue F D Roosevelt
1050 Brussells
pkreutz@ulb.ac.be

REFERENCES

Dominicy, M. et Franken, N. (2001). Speech acts and relevance theory. In: D. Vanderveken and K. Susumu (eds.), *Essays in Speech Acts.* Amsterdam: Benjamins, pp. 263–283.

Fiengo, R. et May, R. (1994). *Indices and Identity.* Linguistic Inquiry Monograph 24, Cambridge MA: MIT Press.

Kehler, A. (2000). Coherence and the resolution of ellipsis. *Linguistics and Philosophy*, 23/6: 533–575.

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press

Kreutz, Ph. (2002). Missing VP-complements: towards a semantic account? In: R. Rapp (ed.), *Proceedings of the 34th Colloquium of Linguistics.* Berne: Lang, pp. 487–494.
Kreutz, Ph. (en préparation). Cesser et le problème de l'ellipse.
Martin, F. et Dominicy, M. (2001). A travers, au travers (de) et le point de vue. *Travaux de Linguistique*, 42–43: 211–227.
Napoli, D. J. (1983). Missing complement sentences in English: A base analysis of null complement anaphora. *Linguistic Analysis*, 12: 1–28.
Napoli, D. J. (1985). Verb phrase deletion in English. *Journal of Linguistics*, 21: 281–319.
Noailly, M. (1998). Emploi absolu, anaphore zéro et transitivité. In: A. Rousseau (ed.), *La Transitivité*. Villeneuve d' Ascq: Presses universitaires du Septentrion, pp. 131–143.
Nølke, H. (1983). Les adverbes paradigmatisants: fonction et analyse. *Revue Romane*, numéro spécial 23.
Saebø, K. (1996). Anaphoric presuppositions and zero anaphora. *Linguistics and Philosophy*, 19: 187–209.
Searle, J. R. (1972). *Les Actes de langage. Essai de philosophie du langage.* Paris, Herman.
Searle, John. R. (1985). *L'Intentionalité*. Paris: Minuit.
Searle, J. R. and Vanderveken, D. (1985). *Foundations of Illocutionary Logic*. Cambridge: Cambridge University Press.
Shopen, T. (1972). *A Generative Theory of Ellipsis: A Consideration of the Linguistic Use of Silence*. Bloomington: Indiana University Linguistics Club.
Trésor de la langue française: dictionnaire du XIX et XX siècle (1789–1960). Paris: Gallimard.

https://doi.org/10.1017/S0959269503001169 Published online by Cambridge University Press